

L'escroquerie du décret du 3 août qui instrumentalise les victimes du terrorisme

écrit par Maxime | 7 septembre 2016



L'idée qu'il va falloir se résigner à vivre avec le terrorisme (<https://français.rt.com/france/24082-valls-jihadiste-reda-kriket-avait>), qui exprime un défaitisme, prend corps aussi dans la réglementation avec l'adoption le 3 août dernier d'un décret portant création des comités locaux de suivi des victimes d'actes de terrorisme et des espaces d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme.

Ce décret peut être lu en ligne :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032965311&categorieLien=id>

Il institue des comités locaux devant se réunir au moins une fois par an.

Ce sont donc des structures permanentes, dans chaque département, ce qui laisse entendre qu'il faudra s'attendre à des attentats partout en France dans les années à venir.

C'est dire que le pouvoir lui-même ne semble pas croire en l'efficacité de sa législation anti-terroriste, notamment sa loi du 21 juillet 2016...

Dans ces comités, siégeront notamment des magistrats et des associations. Va-t-on voir se développer un « marché » de l'aide aux victimes comme on peut l'envisager à propos de la « déradicalisation » ?

<http://resistancerepublicaine.com/2016/05/12/hollande-inverse-la-courbe-du-chomage-creation-massive-de-centres-de-deradicalisation/>

Comités pour les victimes, médailles pour les victimes, secrétariat d'Etat à l'aide aux victimes (<http://www.gouvernement.fr/aide-aux-victimes-terrorisme-accidents>)...

Ce bon sentiment d'assistance aux victimes a certes quelque légitimité, mais il ne saurait faire oublier que des mesures plus efficaces pourraient être prises, comme l'internement des individus que l'on ne peut expulser alors qu'on les sait dangereux, ainsi que des dérogations à la liberté des funérailles, par exemple, pour imposer certains modes de funérailles pour les terroristes afin de les dissuader de vouloir rejoindre leurs 72 vierges. Le volet « prévention » supposerait aussi une autre politique d'immigration bien entendu. Le chef du gouvernement ne peut donc légitimement affirmer faire « tout » contre le terrorisme (http://www.liberation.fr/france/2016/08/04/manuel-valls-nous-faisons-tout-contre-le-terrorisme_1470345).

Les victimes ne doivent pas être instrumentalisées...